



SIVUCOP

Délibération 2021-006

Le comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le QUINZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 10h00, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

Présents :

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Triel-sur-Seine	Cédric AOUN	<input checked="" type="checkbox"/>	Valérie LEFUEL DUVAL	
	Pascal GILLES		Christophe MARGAT	
	Hassan AHSSAKOU		Paméla BUQUET MAIRE	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	<input checked="" type="checkbox"/>	Cyril AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/>
	Nathalie PRUVOT		Caroline PISICA	
	Anthony HERRY		Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick SAGET	
	Laurent BAIVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane LARCHER	<input checked="" type="checkbox"/>
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 09/04/2021

Nombre de délégués :

Date d'affichage : 09/04/2021

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 5

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le Compte Administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice clos. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2020 fait apparaître sur le compte administratif les sommes suivantes en euros :

Section de fonctionnement	Budget 2020 en €	Compte Administratif 2020 en €
Recettes	358 949,47	290 627,67
Dépenses	358 949,47	124 884,03
Résultats exercice 2020		165 743,64
Résultats antérieurs reportés	50 000,00	
Résultats cumulés 2020		215 743,64

Section d'investissement	Budget 2020 en €	Compte Administratif 2020 en €
Recettes	1 827 750,68	699 818,58
Dépenses	1 827 750,68	418 126,16
Résultats exercice 2020		281 692,42
Résultats antérieurs reportés	342 244,16	
Résultats cumulés 2020		623 936,58

L'assemblée nomme M. Laurent BAIVEL Président de séance au moment du débat et le Président quitte la séance au moment du vote, en application des dispositions de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

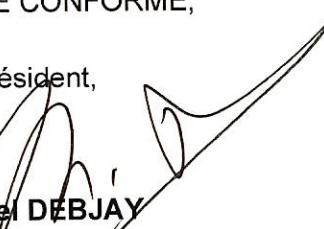
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2020,

Considérant que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du Comptable public,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE le compte administratif 2020.

Cette délibération est adoptée avec 4 voix pour et une voix contre.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

 Michel DEBJAY
 S.I.V.U.C.O.P.
 Canton de Triel s/s
 Trier s/s
 Verneuil s/s
 Vernouillet (78)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

Et de la publication le :

SIVUCOP

Délibération 2021-006

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.